

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONTRIBUTION

DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

RELATIVE A « LA PRISE EN COMPTE DU

HANDICAP DANS LE BOULONNAIS »

Octobre 2023

SYNTHESE

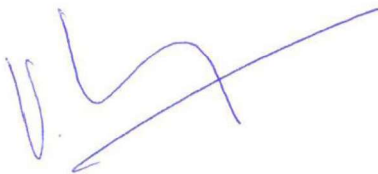
Le Conseil de développement estime nécessaire de :

- Définir, afficher et suivre une politique intercommunale d'accessibilité : Le retour d'expérience du CEREMA et de la Délégation Ministérielle à l'accessibilité (DMA) prouvent que la bonne échelle pour décliner efficacement l'accessibilité d'un territoire est celle de la Communauté d'Agglomération. »
- Désigner un conseiller communautaire chargé de l'accessibilité : Force est de constater que l'accessibilité n'est pas portée politiquement par la Communauté d'agglomération. Cela ne signifie pas que rien ne soit fait en la matière. Mais le manque de visibilité est incontestable. Il y a lieu de réaffirmer que l'accessibilité est une dimension essentielle de l'aménagement, l'espace public étant par définition à tout le monde, universelle. »

Les contributions des thématiques sont annexées ci-après.

Adopté en assemblée plénière du Conseil de développement, le 09/10/2023.

Valérie LATRON,



Présidente du Conseil de développement

Gérard BARRON,



Le Rapporteur,

Rapporteur du Conseil de développement

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CAB

Autosaisine « La prise en compte du handicap dans le boulonnais »

Contributions des thématiques : Sociale, Educative, Environnementale, Economique,
Associative ; et documents annexes

Contribution de la thématique Sociale

1. Créer une instance de concertation relative à l'accessibilité des communes de la CAB de plus de 5000 habitants.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) a pris en charge par décision communautaire l'organisation des réunions des commissions communales d'accessibilité (CCA) qui depuis ont disparu, sans aucun transfert des compétences communales – recensement des ERP communaux et privés accessibles, politique handicap, voiries, mise en accessibilité du patrimoine communal, Alors que la concertation est correctement déclinée pour les compétences intercommunales (logement et transport par bus), le cadre imposé à la CIA (une réunion annuelle de 2h30), et l'absence de politique accessibilité partagée par les communes de l'agglomération ne permet pas la concertation prévue par la loi pour ces compétences communales.

Dans le meilleur des cas, les réunions bilatérales associations de PSH/ville ne traitent que d'informations descendantes sur des décisions déjà prises. Sauf rares exceptions, les suggestions des associations en amont des projets les impactant (voirie, arbitrage de mise en accessibilité des ERP) ne sont pas retenues – contrairement à celles des commerçants ou associations de cyclistes. Les propositions émises ne sont pas reportées dans les compte-rendu et les fréquents refus de prise en compte de ces propositions ne sont jamais motivés ni argumentés.

2. Définir, afficher et suivre une politique intercommunale d'accessibilité

Le retour d'expérience du CEREMA et de la Délégation Ministérielle à l'accessibilité (DMA) prouvent que la bonne échelle pour décliner efficacement l'accessibilité d'un territoire est celle de la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération de Lorient a, par exemple, été citée comme modèle lors de la récente formation des élus et agents territoriaux.

3. Désigner un conseiller communautaire chargé de l'accessibilité

Force est de constater que l'accessibilité n'est pas portée politiquement par la Communauté d'agglomération. Cela ne signifie pas que rien ne soit fait en la matière. Mais le manque de visibilité est incontestable. Il y a lieu de réaffirmer que l'accessibilité est une dimension essentielle de l'aménagement, l'espace public étant par définition à tout le monde, universelle.

4. Rendre les trottoirs aux piétons

Sur le territoire de l'agglomération, les trottoirs ne sont dans la plupart des cas, accessibles aux piétons, parmi lesquels les personnes âgées et les PMR, que si la circulation et les stationnements des véhicules et des cyclistes peut être assuré par ailleurs (Le stationnement des véhicules, le dépôt de poubelles, l'implantation de bandes cyclables interdites aux piétons, l'implantation de mobilier urbain ou terrasses bloquant les piétons sont aujourd'hui souvent tolérés).

5. Valoriser les aménagements exemplaires en terme d'accessibilité

Nous proposons de mettre en valeur des aménagements exemplaires en terme d'accessibilité et décerner chaque année un prix de l'accessibilité couronnant une réalisation exemplaire publique ou privée du territoire intercommunal.

6. Maintenir l'obligation de 100 % de logements sociaux accessibles dans les programmes immobiliers neufs.

Sur la base d'arguments fallacieux (*il est simple et peu onéreux d'adapter à une personne handicapée un logement dit évolutif*) et démentis par les bailleurs sociaux, la loi Élan de 2019 permet aux collectivités d'accepter un taux de logements accessibles de 20 % dans les programmes immobiliers neufs, les autres logements étant réputés évolutifs.

Notre préconisation, par ailleurs déclinée par exemple à Paris ou à Nantes, permettrait de combler le fossé existant entre les besoins de logement des personnes en situation de handicap et le parc accessible disponible dans l'agglomération, déjà insuffisant pour répondre à la demande. Aussi, compte-tenu du vieillissement de la population, ce fossé va au contraire s'accroître.

<https://www.banquedesterritoires.fr/paris-et-nantes-entendent-maintenir-les-100-de-logements-accessibles>

7. Créer des aides financières pour inciter les copropriétaires à financer des travaux sur les parties communes facilitant le quotidien des personnes handicapées.

Ces aides permettraient de développer l'accessibilité des parties communes des immeubles et viendraient s'ajouter aux aides à l'accessibilité existantes pour les propriétaires et occupants de logements individuels. En l'espèce, il s'agit de permettre la motorisation des portes d'accès des immeubles, généralement impossibles à manœuvrer par les personnes âgées et les occupants en fauteuil roulant, et l'installation de rampes d'accès.

Il serait important de réussir à quantifier le nombre de copropriétés concernées sur le territoire intercommunal.

8. Renouveler en fonction des besoins identifiés l'initiative de 2019 en matière de formations

Les personnels des communes, de la CAB, les partenaires de l'agglomération, agents d'accueil doivent selon leur fonction pouvoir accueillir tous les publics dans les meilleures conditions, ou connaître l'évolution des règles relatives à l'accessibilité.

9. Constituer un service de conseil (centre de ressources) en accessibilité auprès des communes

Ce service pourrait par exemple mettre en place un système de collecte des problèmes de voirie pénalisant les piétons et bloquant la circulation des Personnes à Mobilité Réduite. Ce système devra prévoir la prise en charge de demandes et un suivi réel des problèmes évoqués. Une application de ce type existe à la ville de Calais, à la satisfaction des usagers.

Ce service pourrait également faire partager à l'ensemble des communes les bonnes pratiques mises en place par certaines d'entre-elles (cartographie des places PMR par exemple) ou aider à la déclinaison des objectifs d'identification des données accessibilité autour des arrêts prioritaires (loi LOM de 2019 à décliner avant juin 2022 pour Boulogne et avant décembre 2023 pour les autres communes).

10. S'engager à rendre accessibles les 27 % d'arrêts de bus urbains qui ne le sont pas encore dans les trois ans.

Le délai de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SD'AP) est resté bloqué en 2021 ; il est impossible de continuer à conditionner cette mise en accessibilité des arrêts de bus à la déclinaison du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), pour laquelle aucun délai n'est prescrit.

11. Devenir une agglomération développant un tourisme solidaire et accessible à tous (ex : tourisme et handicap ou Destination pour tous)

Pour cela, la CAB devra sensibiliser les professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap tout en les invitant à développer une offre touristique adaptée à tous. Elle accompagnera les acteurs du tourisme bouloonnais à obtenir ce label. Aussi, les offices de tourisme diffuseront aux visiteurs des informations sur l'accessibilité des lieux et des loisirs que si celles-ci ont été validées par une labellisation, par exemple « Tourisme et Handicap ».

Pour pouvoir accueillir des touristes handicapés sur le bouloonnais, il faudra en amont travailler l'accessibilité de la gare de Boulogne et des lieux d'hébergement.

12. Conditionner les aides financières de la CAB aux clubs sportifs (haut niveau, sports d'eau) à la mise en place d'un programme sportif d'actions en faveur des personnes handicapées au sein de leur structure.

(Exemple : Handivoile)

13. Poursuivre l'accompagnement numérique des personnes handicapées pour les démarches administratives

a) Communiquer auprès des personnes handicapées sur l'existence des maisons « France Service » présentes sur notre territoire : Boulogne, Le Portel, La Capelle et Saint-Etienne au Mont

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : les maisons France services accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

b) Faciliter l'accès des personnes handicapées aux chèques APTIC

Conçus sur le modèle des titres-restaurant, les PASS numériques « APTIC » permettent de financer des services de médiation numérique pour les habitants. Aujourd'hui, les centres sociaux du Boulonnais, habilités #APTIC, accompagnent déjà les salariés des ESAT dans leurs démarches administratives.

<https://centresocialeclate.centres-sociaux.fr/2022/03/10/parteneriat-centres-sociaux-boulonnais-apei-boulogne-sur-mer/>

Aussi, certaines agglomérations participent au cofinancement de ces chèques.

14. Réaliser une campagne de communication autour de l'emploi des personnes handicapées

a) Diffuser un bilan de l'emploi des personnes reconnues Travailleur Handicapé par les employeurs publics d'agglomération (CAB, mairies, hôpital, bailleurs sociaux, structures ou associations financées par des subventions publiques, ...)

b) Informer les habitants de l'agglomération, en particulier les jeunes de 16 à 26 ans, de l'intérêt des démarches de reconnaissance travailleur Handicapé ;

c) Élaborer un plan d'actions permettant d'éviter aux travailleurs en situation de handicap de renoncer à un emploi, faute de solution de mobilité et le diffuser.

Bien que la thématique emploi ne soit pas une compétence communautaire, il nous est apparu indispensable d'approfondir le sujet de l'emploi des personnes handicapées et ce, à partir des compétences des membres du groupe et des entretiens réalisés auprès d'organismes spécialisés présents sur notre territoire. Les principaux constats :

-Les jeunes âgés de moins de 26 ans n'effectuent pas ou très peu les démarches de reconnaissance

-Les conseillers en insertion professionnelle ne sont pas formés à l'accueil et /ou l'accompagnement des personnes en situation de handicap

-Malgré une obligation d'emploi des personnes en situation de handicap fixée à 6%, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 18%, soit plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale.

-Il est difficile d'obtenir des chiffres sur l'obligation d'intégration des TH en milieu ordinaire

-Le respect de cette obligation passe par une plus grande sensibilisation des entreprises.

-Dans la période actuelle de difficulté de recrutement, il est envisageable d'étudier les offres d'emploi non pourvues et les adapter à des travailleurs handicapés.

Contribution de la thématique Educative

Réunion de travail du 11 mars 2022

Invité expert : Lionel Bastide, Conseiller Pédagogique en Education Physique et Sportive auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de Boulogne 1. Initiateur de la journée « handivoile » pour les écoles de Boulogne-sur-mer.

Propositions pour la saisine handicap

Lionel Bastide nous fait tout d'abord un rappel de la situation du handicap à l'école.

- Deux possibilités pour les élèves concernés :
 - o Soit ils sont intégrés dans une ULIS (Unité Locale d'Intégration Scolaire, coachée par un enseignant spécialisé) : quelques heures en commun (voire aucune) et intégration (quasi complète) dans une classe correspondant à leur âge
 - o Soit ils sont à temps complet dans une classe et sont « équipés » (complètement ou partiellement) d'un AVS (Auxiliaire de Vie scolaire)
- Pour l'institution et depuis la loi de 2015 sur le handicap :
 - Les enfants sont dans les classes ordinaires rattachées à une ULIS
 - Il y a aussi les enfants bénéficiant de la présence d'un AVS
 - Il y a aussi les enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP)
 - Les enfants à haut potentiel
 - Les enfants obèses, qui sont à BEP en EPS.
 - Car l'EPS est le lieu « historique » de l'inclusion
 - Les attendus sont les mêmes que pour les enfants ordinaires.
 - Mais il y a de nécessaires adaptations pour les enfants à handicap.
- Et en Europe ?
 - o En général, les pays ont une politique mixte : les élèves sont en classe ou en instituts
 - o Nord de l'Europe : beaucoup sont scolarisés dans les instituts
 - o Pays du sud : tous les enfants sont dans les classes ordinaires. Par exemple, en Italie : historiquement, depuis l'ère Mussolini, tout le monde doit entrer dans le moule. On connaît les travaux de maria Montessori qui a beaucoup cherché à intégrer les élèves handicapés en leur proposant du matériel spécial, désormais utilisé par tous les enfants, notamment dans les familles.
- Réalité dans les écoles.
 - o Principe d'une classe = toutes les choses sont faites pour tout le monde....C'est aussi le principe de toute société.
 - o On mène des actions sportives pour que les enfants ordinaires vivent des situations d'enfants à handicap. C'est très bénéfique pour les enfants ordinaires. Les interactions permettent une meilleure inclusion, et une meilleure réussite des élèves à BEP. Les enfants ont des capacités d'acceptation, de résilience, de bienveillance.
 - o A l'époque des classes de transition (années 70), on mettait ensemble (faute de connaissances scientifiques) les enfants qui ne comprenaient pas et ceux qui avaient des problèmes de comportement. Les choses ont nettement évolué et on a désormais une définition claire des troubles de chaque enfant. Cela permet de mieux les aider.

- Le handicap donne énormément de travail aux directeurs des écoles : administratif, et parfois matériel, car le suivi est très sérieusement pris en charge par des équipes de spécialistes. Soulignons qu'il n'est pas facile pour les parents d'entendre que leur enfant porte un handicap et qu'il faut souvent revenir à la norme pour situer l'enfant, même si celui-ci progresse régulièrement.
- L'EPS est plus confortable à gérer : les apprentissages sont visibles.
- Attention : à l'école on ne vise pas des performances sportives ! On construit des compétences (ex : s'opposer physiquement à mon camarade)
- Dans les clubs, il y a une section handicap mais les enfants ne rencontrent pas les autres. Ex : les jeux paralympiques.
- Lors des grands rassemblements entre écoles, on essaie d'adapter les épreuves pour que tout le monde participe. Ex : parcours en fauteuil, tous les enfants portent des bouchons d'oreille, etc...

.....

Et par rapport à la CAB ?

- 3 écoles de Boulogne sont équipées d'un ascenseur désormais pour les élèves en fauteuil.
- Par rapport à la compétence « EAU » de la CAB : les piscines ont des aménagements handicap
- Note : au lycée maritime il n'y a pas d'adaptation pour le handicap
- Il y a peu de lien entre l'EPS dans les classes et les clubs sportifs : on retrouve peu de petits élèves dans les clubs...et encore moins de petits handicapés.
- Aucun enfant des quartiers ne s'inscrit à la voile, alors que tous pratiquent la voile au niveau de l'école. Proposition : des minibus qui emmènent les enfants en début d'après-midi et les ramènent ensuite.
- A noter : le sport n'est pas la priorité des parents, souvent démissionnaires.
- La grande idée = le maillage du territoire par des employés qui vont chercher les gens chez eux...
- Ex des city-stade : il faut qu'il y ait des éducateurs pour lancer les enfants... et occuper le terrain.
- La présence d'éducateurs dans les bas des immeubles rassurerait les parents qui laisseraient les enfants sortir.
- On pourrait ré-occuper les espaces de liaison : entre l'école et le club, entre l'école et la maison.
- Les berges de Liane ont été investies par toutes les populations. Mélange.
 - Pourquoi les berges côté Outreau ne sont pas réhabilitées ?
- A noter : Thomas Leleu qui gère la location de vélos (cycléco) sur le pont de l'entente cordiale, prête gratuitement les vélos adaptés pour les enfants handicapés.

Contribution de la thématique Environnementale

La gare de Boulogne-ville qui n'est même pas au niveau des autres gares de l'arrondissement Boulonnais.

Exemples :

-1) absence d'ascenseur sur les quais ;

-2) le niveau du quai est trop bas par rapport à la hauteur de certains trains (certes anciens mais qui circulent encore et encore).

Toujours en gare, absence de repérage pour "tous handicaps" (Pmr, vue et ouïe) ;

- les trottoirs encombrés, trop étroits pour permettre le passage d'un fauteuil roulant ;

Il faut une réflexion partagée sur cette problématique d'aménagement urbain et plus spécifiquement sur l'état des trottoirs ...

- le revêtement de sol pas toujours adaptés aux passages des fauteuils roulants ;

(notamment dans certaines rues pavées (à Boulogne-sur-Mer, rue du Doyen et Place Dalton notamment) ;

- maintes fois signalés et jamais modifiés la grande majorité des abris-bus qui n'offrent même pas la possibilité de s'asseoir ...

l'accès aux espaces naturels à prendre en compte pour l'accessibilité aux PMR et plus largement les conditions d'accueil, d'accès et d'utilisation aux personnes porteuses de handicap (tout type de handicap). Il serait intéressant de faire un inventaire complet des sites naturels, chemin de randonnée et lieux d'accueil pour connaître les besoins en terme d'aménagement et de travaux à réaliser pour ces espaces accessibles

Les plages du Boulonnais sont-elles suffisamment équipées de douches à l'eau ET de personnel apte à en faire bénéficier les personnes handicapées ? ... la réponse est que bien souvent : "quand il y a l'un y'a pas l'autre " ... c'est usant.

Contribution de la thématique Economique

Constats généraux suite aux diverses présentations réalisées dans le cadre du Bureau et du conseil de développement :

- Difficultés d'accès aux bâtiments publics, privés, industriels, commerciaux ou touristiques
- Difficultés générales liées à la mobilité urbaine, et notamment un accès déplorable à la gare de Boulogne, qui empêchent les gens de se déplacer et travailler
- Un parc immobilier peu adapté
- Un service de transport public déjà existant et adapté,
- Une réglementation déjà existante et obligeante en interne pour les entreprises (pourcentage de personnel employé, instance à mettre en place, équipements particuliers à prévoir, etc.)

Les membres de la thématique économique du conseil de développement proposent :

- La mise en place d'une instance de partage d'expérience entre secteurs économiques (restauration, transformation, chaîne du froid, transports, tourisme etc.) pour mieux sensibiliser les entreprises au handicap, et notamment :
 - Mieux connaître les contraintes liées à la mobilité : équipements, accès, fréquence des transports, etc.
 - Partager l'expérience des actions mises en place par des entreprises pilotes ou innovantes en matière de handicap (accessibilité, conférence, etc.)
- Dans le même temps et en transversalité des secteurs, créer une dynamique de force de proposition, en lien direct avec le service urbanisme de la CAB, quant aux travaux d'accessibilité à réaliser sur le domaine public communautaire, en lien avec les entreprises concernées (voiries, interface zone publique, zone privée de l'entreprise). Travail à mener en particulier en zone rurale.
- En parallèle, faire participer de manière active les entreprises dans les diverses instances administratives afin de contribuer à établir un diagnostic fin et nécessaires des besoins, contraintes et potentiels d'une meilleure gestion du handicap dans la CAB.
- Réaliser un état des lieux des structures et association d'insertion, réinsertion par le travail des personnes et situations de handicap. Réaliser, sous l'égide de la CAB, des journées de rencontre entre entreprises et personnes, pour une meilleure connaissance réciproque des enjeux et contraintes de chacun.

- Profiter de l'expérience de territoires similaires peut-être plus avancés dans la démarche (territoires touristiques, zones économiques, etc.).
- Prendre en compte les contraintes des autres secteurs d'activités et des autres thématiques, pour imaginer des actions de communication et de sensibilisation sur le handicap dans le boulonnais.
- Contribuer à l'écriture d'un plan de territoire dédié une fois ce diagnostic réalisé.
- Réfléchir à une aide dédiée de la CAB à l'achat d'équipements spécialisés, généralement onéreux pour les personnes en situation de handicap.

Contribution de la thématique Associative

Idées :

- journée découverte du sport adapté et handisport en associant les clubs du territoire
- création d'une fête du sport adapté
- mise en place d'une formation décentralisée pour les futurs intervenants

Intégration du handicap et des sports adaptés sur le territoire avec 10 disciplines répertoriées.

Intégration en septembre pour les 6èmes des collèges avec en fin d'année une fête des collèges handisport (11 collèges). La voile devrait être intégrée à ces disciplines.

- l'EPS est le lieu historique de l'inclusion avec nécessaire adaptation pour les enfants à handicap
- mise en place d'actions sportives pour que les enfants ordinaires vivent des situations d'enfants à handicap
- lors des grands rassemblements entre écoles , nécessité d'adapter les épreuves pour que tout le monde participe.
- développer les liens entre l' EPS dans les classes et les clubs sportifs.

Proposition du recrutement d'éducateurs par la CAB qui pourraient se rendre dans des petites communes pour proposer des activités adaptées aux seniors et aux handicapés.

ANNEXE 1 : Prise en compte du handicap

La réalité du mot « handicap » est très complexe. Elle concerne des milliers de citoyens avec des cas très différents.

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » était une loi ambitieuse qui comprenait 4 thèmes :

- Le premier thème « l'accessibilité de la cité à toutes les personnes handicapées » a bien été présentée par Monsieur Leflon qui en a fait un état des lieux précis en acquis et en manques encore nombreux dans notre intercommunalité.

Les 3 autres thèmes :

- La compensation sur le handicap.
- La scolarisation des enfants handicapés.
- La formation et l'emploi de ces citoyens.

Bien sûr ces domaines concernent avant tout l'Etat mais aussi les collectivités. Ces dernières sont très concernées par l'accessibilité comme nous l'a précisé Monsieur Leflon.

Cependant la Commission Culture propose quelques idées sur « le handicap et la culture » :

Il serait judicieux de connaître les habitudes de sorties culturelles du public en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, mental ou psychique) pour la mise en place de nouveaux dispositifs. Les accès aux lieux culturels, moyens de transports, rampes d'accès, ascenseurs sont à prendre en priorité, ainsi que l'accessibilité des lieux (festivals en plein air) et l'affluence du public. L'installation d'estrades surélevées pour les fauteuils roulants permet à chacun de profiter pleinement du spectacle (souvent spectacle debout). Il faudrait mettre à disposition des casques, réhausseurs, bouchons d'oreilles pour les personnes qui le souhaitent pour les concerts, spectacles, salles de cinéma ou de conférences...

Accueillir des spectacles traduits en langue des signes ou inversement, et permettre ainsi au public « valide » de comprendre les difficultés que peut vivre le public « handicapé ».

Il faudrait réfléchir sur l'intégration des places « handicap » parmi les autres. Les fauteuils roulants sont très souvent parqués à un endroit précis des salles.

Toutes ces remarques concernent toutes les communes.

Dans les 3 autres thèmes, les collectivités peuvent aussi s'investir. Pour la scolarisation des enfants handicapés, nous voudrions savoir combien d'enfants sont concernés dans l'agglomération et

quelle est la contribution des communes pour accueillir ces enfants (aménagement nécessaires et matériel).

La loi de 2005 exige l'embauche de personnes handicapées à hauteur de 6% du personnel des structures ayant plus de 20 agents. Ce n'est sans doute pas toujours facile. Où en est-on dans l'agglomération ?

Le département est concerné par la création des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées). Combien y en a-t-il dans le Pas de Calais ? Combien y en a-t-il dans l'agglomération ?

Dans le domaine du handicap, la déficience mentale est aussi prégnante et les personnes handicapées mentales sont souvent en plus rejetées par les autres personnes. Il serait intéressant de proposer des actions pour lutter contre cette stigmatisation au niveau de la CAB.

Certes le citoyen est fortement sollicité en ce moment pour protéger notre planète en fournissant des efforts, de petits gestes parfois pour économiser l'eau, l'énergie etc...C'est très louable ! Mais s'investir dans des actions pour le respect de tous les êtres humains est aussi un beau projet. On pourrait demander à la CAB une sensibilisation sur « Vivre Ensemble » quel que soit le handicap et travailler sur de propositions possibles.

ANNEXE 2 : La dynamique “Ville Aidante Alzheimer”

Alzheimer au cœur des politiques publiques municipales

Nous ne le dirons jamais assez, mais les personnes atteintes d'Alzheimer se voient encore largement réduites au statut de malade, à la parole disqualifiée et aux compétences oubliées. Dès lors, comment peuvent-elles espérer conserver le plus longtemps possible leurs habitudes de vie, leurs loisirs, leurs relations amicales ou familiales ? Il est pourtant fondamental pour elles comme leurs familles de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités quotidiennes, avec le soutien de personnes attentives et rassurantes, dans des villes et villages ouverts et concernés par leurs problématiques.

France Alzheimer et maladies apparentées encourage la réflexion et l'action collective visant à rendre nos espaces publics plus accueillants et inclusifs. En adhérant à la charte d'engagements réciproques « Ville Aidante Alzheimer », les collectivités locales, qu'elles soient villages, villes ou départements, affirment leur volonté de faire de l'espace public un espace qui s'ouvre à nouveau. En signant la charte “Ville Aidante Alzheimer”, les municipalités s'engagent à faciliter la connaissance et le déploiement d'actions en faveur des personnes malades et de leurs familles.

Grâce à la mobilisation et l'enthousiasme conjugués de ses 99 associations de proximité et de leurs bénévoles, la dynamique lancée par France Alzheimer, soutenue par l'Association des Maires de France (AMF), se renforce de jour en jour. De tous côtés, dans tous les départements métropolitains et d'outre-mer, les initiatives fusent, des rendez-vous sont pris en mairie, en ARS, en CCAS. Un peu partout, les « Ville Aidante Alzheimer » fleurissent et avec elles de nouveaux contacts, de nouvelles opportunités.

Des actions inclusives sur tout le territoire pour les malades d'Alzheimer

Chez France Alzheimer, les actions de proximité que nous développons comme les cafés mémoire, les séjours vacances, les animations conviviales à visée thérapeutique contribuent à lutter sans relâche contre l'isolement social et le repli sur soi des personnes malades et de leurs proches aidants. Des expériences de vie dans les lieux ouverts à tous, voilà ce qui est proposé avec l'aide de partenaires locaux !

D'autres dispositifs culturels offrent aussi une fenêtre sur le monde. Musique, peinture, opéra, sculpture, les partenariats avec les sites artistiques favorisent les échanges, l'expression orale, la socialisation, les émotions et la cognition. Accompagnés de médiateurs et déambulant comme tout visiteur parmi les œuvres et les vestiges de notre histoire, les personnes malades et leurs familles se connectent à un patrimoine culturel et artistique commun.

Quant aux activités physiques et récréatives, elles permettent de faire tomber les barrières sociales et favorisent le respect de l'autre en dehors de cadres fixés et normés. Tout un chacun doit pouvoir y avoir accès et les pratiquer sans peur d'être jugé ou discriminé car elles sont un bon vecteur pour vivre des bonheurs individuels et collectifs, dans le dépassement de soi, le lâcher-prise, la convivialité et le partage.

C'est pourquoi, France Alzheimer et maladies apparentées a lié ses compétences à celles de la Fédération française d'équitation, tous convaincus des bienfaits du contact du cheval pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et leurs aidants. Concrètement, ce partenariat

permettra notamment d'organiser des activités et même des séjours vacances directement dans les centres équestres.

L'Association s'est aussi rapprochée de la Fédération Française de Tennis de Table. Les deux organisations ont souhaité s'associer afin de mutualiser leurs forces et promouvoir les activités de sport adapté, dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur entourage. Le déploiement territorial se fera progressivement et aboutira à la création d'un cours adapté dans au moins un club de chaque région.

Ville Aidante Alzheimer : la formation et la sensibilisation des acteurs de proximité

Pour que les familles n'abandonnent pas l'espace public et continuent de mener leurs activités quotidiennes entourées de personnes attentives et rassurantes, des partenariats ont été noués avec la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et la gendarmerie nationale. L'enjeu ? Permettre aux associations départementales France Alzheimer de les sensibiliser et de les former à la maladie. Les commerçants de proximité ont eux aussi été approchés et, une fois formés, pourront afficher sur leur vitrine l'autocollant "Commerce Aidant Alzheimer".

Ce travail d'information et de sensibilisation s'adresse à tous ces professionnels qui, par leurs fonctions et leurs métiers, peuvent être amenés à rencontrer une personne malade d'Alzheimer et à devoir l'apaiser, l'orienter, l'accompagner, bref adopter un comportement approprié.